

PARTIE 1: Les risques professionnels et les instances de protection et de défense du salarié.

1. D'après le document 1, à quels risques du travail sont exposés les coiffeurs et quelles en sont les causes? (2 points)

Risques: troubles musculosquelettiques et affections respiratoires et cutanées (eczéma, asthme, rhinite, allergie, cancer, etc.)

Causes: mauvaise position de travail (dos courbé, tête penchée, coude levé, etc.) et manipulation de substances chimiques (shampoings, produits de décoloration et de coloration, permanente, etc.)

2. Parmi la liste des risques du travail ci-dessous, choisissez quels sont ceux qui correspondent à votre profession. (3 points)

- Risques de chute de hauteur
- Risques liés aux circulations internes de véhicules
- Risques routiers en mission
- Risques liés à la manipulation mécanique
- Risques liés aux produits chimiques, aux émissions et aux déchets
- Risques biologiques
- Risques liés aux équipements de travail
- Risques liés aux effondrements, chute d'objet
- Risques d'incendie, d'explosion
- Risques liés à l'électricité
- Risques radiologiques
- Risques psychosociaux
- Risques et nuisances liés au bruit
- Risques liés à la charge physique

3. Quelles solutions et quelles instances existe-t-il pour informer ou vous aider à prévenir les risques de votre profession? (2,5 points)

« La CRAM (caisse régionale d'assurance maladie) dispose d'un service de prévention qui a pour mission de préserver la santé au travail en réduisant le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et en améliorant les conditions de travail des salariés. »

« Le médecin du travail [...] qui vise à éviter toute altération de la santé des travailleurs, en surveillant notamment les conditions d'hygiène et l'état de santé des salariés. »

« L'inspecteur du travail a le droit de visiter les entreprises afin de contrôler les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité et de faire respecter les lois et les réglementations du travail. »

4. D'après vos connaissances et la lecture du document 2, donnez une définition du terme « discrimination » et d'autres exemples. (2 points)

« La discrimination est le fait de distinguer et de traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables en se fondant sur un ou des critères prohibés par la loi »

Exemples :

- discriminations d'ordre sexuel (homme/femme, orientation sexuelle, fondée sur les mœurs) ;
- discriminations liées aux opinions et aux convictions (les opinions politiques, les convictions religieuses, etc.) ;
- discriminations liées à la personne (les origines, l'état de santé, l'état de grossesse, l'âge, la situation familiale, etc.).

5. Quelle instance judiciaire a été citée dans le document 2 ? Expliquez son rôle auprès des salariés et précisez la démarche pour faire une demande auprès de cette instance. (2,5 points)

« Le conseil de prud'hommes est compétent pour trancher les litiges individuels entre employeurs et salariés nés à l'occasion du contrat de travail : licenciement abusif, non-paiement des heures supplémentaires, etc. »

L'employé a deux ans après les faits pour entreprendre une action en justice et transmettre une requête au greffe du tribunal. L'employé peut également se rendre directement au BCO (Bureau de conciliation et d'orientation) du conseil du Prud'hommes.

6. Quelle autre instance peut également intervenir dans une affaire de discrimination ? (1 point)

Le Défenseur des droits (DDD)

Pour aller plus loin : site du Défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/>

PARTIE 2 : l'environnement

7. Classez les déchets ci-dessous en fonction de leur catégorie : (1,5 points)

DÉCHETS		
Biodégradables / organiques	Recyclables (déchets ménagers, déchets industriels banals, déchets banals des entreprises du commerce)	Dangereux (déchets toxiques en quantités dispersées, déchets Industriels spéciaux, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux)
Pomme, gazon tondu, cheveux, épilateurs	Plastique, journal, bouteille en verre.	Produits de coiffure, solvant, lessive, aérosol, médicaments, machine à laver, pile

8. Pour chaque catégorie de déchets, indiquez les traitements utilisés actuellement. (1,5 points)

Déchets biodégradables/organiques : compostage

Déchets recyclables : acheminés en cette de tri puis dans des usines de recyclage

Déchets dangereux : acheminés en usine d'incinération ou en centre de stockage

9. Que pourriez-vous mettre en place dans votre secteur d'activité pour améliorer le traitement des déchets et diminuer l'impact environnemental ? (2 points)

- prendre connaissance du PREDIS (Plan régional d'élimination des déchets industriels) ;
- utilisation de produits écolabelisés (www.ecolabels.fr) et faire attention à l'origine des produits utilisés ;
- être attentif au tri (mettre en place des conteneurs ou poubelles de tri).

10. Donner la définition des écolabels suivants: (2 points)



Ecolabel européen



Ecolabel français (marque NF Environnement)

Les produits sont plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie.



La boucle de Möbius

L'emballage est recyclable s'il y a respect des consignes de tri. Le pourcentage révèle le taux de matières recyclées qui entrent dans la composition du produit. En l'occurrence, le logo ci-dessus indique que 60 % de matières recyclées entrent dans la composition du produit choisi.



Le point vert

Le logo indique que le producteur contribue financièrement à un dispositif aidant les communes à développer des collectes sélectives des déchets d'emballage pour les valoriser.